

# COMMISSION FEMININE ET FEMINISATION

**La Commission se réunit  
Tous les Mardis  
De 14h00 à 16h30  
N° direct : 04.94.08.97.72**

**Réunion du Mardi 27 Août 2019  
P.V. N° 3**

**Présidente** : Mme Cathy DARDON

**Secrétaire** : MME Huguette CARPENTIER

**Présents** : Mmes Lydie BASTIEN - Noëlle MOUTON – MM. Raymond CAZEAUX - Yves FRACHET - José VIVERO.

## INFORMATION

En application des articles 188 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la C. Féminine peuvent être frappées d'appel en 2<sup>ème</sup> instance auprès de la C. d'Appel Règlementaire du District du Var, dans le délai de DIX jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur internet,

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par email émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €).

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur la recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

## ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance

## INFORMATIONS

### Réunion de début de saison :

Une réunion d'information avec les clubs Féminins (U6 F à Séniors) aura lieu le **Judi 12 septembre 2019 à 18h30 au siège du District.**

### Rentrée du Foot U6F à U18F :

La Rentrée du Foot pour les féminines U6 F à U18F aura lieu le **Samedi 21 Septembre au Stade Léo Lagrange à Toulon.**

- U6F/U8F - U9F/U11F – U18F (matin)

- U13F – U15F (après-midi)

## CORRESPONDANCE

**LIGUE MEDITERRANNEE** : Transmet le cadrage de la Coupe de France Féminine. Remerciements.

**ROCBARON** : Désidérata pour le Dimanche. Noté.

---

## COUPE DE FRANCE FEMININE

---

Cadrage : le 15.09.2019

- DRAGUIGNAN / VILLENEUVE LOUBET

1<sup>er</sup> tour : le 22.09.2019

2<sup>ème</sup> tour : le 20.10.2019 (*Entrée R1 Féminin*)

3<sup>ème</sup> tour : le 3.11.2019

Finale Régionale : le 24.11.2019

---

## BEACH SOCCER

---

En raison du manque d'implication des clubs féminins, cette opération ne sera pas reconduite la saison prochaine  
Merci au Club de l'ASPTT Hyères de s'être déplacé

---

## ENGAGEMENTS 2019-2020

### *Championnat et Coupe du Var*

Féminines Séniors à 8 et à 11 : Date limite le **29 août 2019**

U18F – U15F et Critérium U13 F : Le **17 septembre 2019**

U6F à U8F et U9F à U11F : Uniquement par mail Secrétariat : [secretariat@var.fff.fr](mailto:secretariat@var.fff.fr)

*Le planning et les calendriers seront établis après la réunion du 12 Septembre 2019*

*Début des championnats Séniors : Début Octobre 2019.*

---

## DESIDERATA

---

*Club ne pouvant jouer que le dimanche*

F.C. ROCBARON

---

*Prochaine réunion  
Mardi 3 Septembre 2019*

**La Présidente** : Cathy DARDON  
**La Secrétaire** : Huguette CARPENTIER